



Analyser un arrêt et raisonner sur la preuve

Ce canevas sert à préparer une fiche d'arrêt sans confondre faits, solution judiciaire et commentaire personnel. La seconde page propose un exercice fictif inspiré des questions de preuve rencontrées en responsabilité médicale.

Référence et thème

Référence exacte, date, juridiction et lien vers le texte : _____

Thème et considérants étudiés : _____

Faits et problème juridique

Faits décisifs, prétention et stade de procédure : _____

Question que le tribunal doit résoudre : _____

Solution et portée

Solution retenue et raisonnement du tribunal : _____

Portée et limites de la règle, circonstances particulières : _____

Commentaire personnel

Distinguer ici votre analyse de la solution rendue : _____

Avant de diffuser : vérifier la référence, ouvrir le texte, rattacher le résumé au bon considérant et indiquer clairement les questions qui restent ouvertes.

Exercice fictif sur la preuve

Une patiente présente une infection après une injection. Elle demande réparation et affirme que le seul résultat prouve une faute. Le médecin conteste toute violation du devoir de diligence. Les circonstances précises et l'origine de l'infection ne sont pas encore établies.

Questions : quel régime doit être identifié ? Quelles conditions doivent être prouvées ? La présomption de faute de l'art. 97 CO dispense-t-elle de prouver une violation ? Un arrêt relatif à une infection permet-il de généraliser une présomption à tous les traitements ?

Pistes de correction

Commencer par qualifier la relation et la loi applicable. Sous le régime contractuel, distinguer la preuve de la violation du devoir, du dommage et de la causalité de la présomption de faute. Le résultat défavorable ne prouve pas automatiquement une mauvaise exécution.

L'ATF 120 II 248 admet une présomption de fait dans les circonstances des infections après injections examinées. Il ne renverse pas en général le fardeau de la preuve. Comparer avec l'ATF 133 III 121 avant de transposer le raisonnement.

Une expertise et les pièces du dossier peuvent être nécessaires. Le cas est volontairement incomplet : aucune conclusion sur une responsabilité effective ne peut être tirée sans établir les faits.

Votre raisonnement

Régime et conditions contestées : _____

Pièces et questions à soumettre à l'expert : _____

Sources

Code des obligations art 97

ATF 120 II 248

ATF 133 III 121